



Assemblée Générale des DSP franciliens du 5 novembre 2012

Pour une mobilisation nationale !

Une assemblée générale réunissant près d'une trentaine de DSP s'est tenue à Paris le 5 novembre 2012. Étaient présents des DSP, syndiqués ou non, des MA de Fleury-Mérogis, d'Osny, de la Santé, de Fresnes, du CP Réau, de la MOM et de la DAP.

Comme lors de la première AG, cette réunion a révélé de réelles inquiétudes parmi les DSP : des collègues inquiets, fatigués, mécontents, mais en même temps motivés, attentifs et solidaires.

Les échanges de l'AG ont porté sur les modalités d'information et d'action des DSP, un certain isolement étant ressenti dans les établissements.

La séance a été ouverte par un compte-rendu de la réunion du 29 octobre avec le DAP, le DAPA et la SDRH. L'assemblée a été consternée en apprenant la façon dont la DAP a tenté de se faire passer pour combative dans la défense des intérêts des DSP. Son refus obstiné de communiquer aux OS, tant sa liste des logements de fonction et fonctions y ouvrant droit que le texte de l'arrêté de réforme statutaire, étant justifié par le caractère non définitif de ces documents et parce que, transmis aux OS, ils leur donneraient l'occasion de « faire de l'intox ».

Face à l'indigence de l'échange avec le DAP, le DAPA et la SDRH, qui n'a pas été à la hauteur d'un authentique dialogue social, toujours inexistant, l'assemblée propose :

- de reconduire les modalités d'action déjà en place :
 - poursuites des messages d'absence, qui au début du mouvement, le 24 octobre, étaient adoptés par environ 50% des DSP
 - envoi par l'ensemble des DSP d'un courrier faisant état du refus de toute participation à des jurys de concours

- non-participation des OS aux CAP
- de durcir les actions et :
 - de proposer à chaque DSP d'envoyer une lettre à la garde des Sceaux (lettre type qui pourra être centralisée par les OS avant envoi)
 - d'interpeller les chefs d'établissement et chefs de départements en DISP afin qu'ils ne satisfassent pas aux demandes de statistiques

Enfin, une nouvelle réunion aura lieu le 22 novembre à la DAP.

La date du 20 novembre avait initialement été définie avant que l'information ne tombe sur la date de la CAP suivante, prévue le 22. Il est donc désormais proposé de réunir une nouvelle instance le 22 novembre. Y seront conviés tous les DSP de toutes les DISP et particulièrement les correspondants régionaux désignés par les AG régionales afin de conférer à cette instance une dimension nationale. Tous les DSP de France sont donc invités à s'organiser, à mutualiser les moyens de transport et à contacter les correspondants SNDP ou FOD pour pouvoir bénéficier de temps de décharge ou d'absence.

Aussi, afin de rendre compte régulièrement des actions, il a été proposé d'adresser plusieurs fois par semaine l'état de la mobilisation dans chaque DISP (réunions et AG) et de révéler le nombre de DSP ayant, par exemple, activé un message d'absence.

L'AG a également proposé que les bureaux nationaux des OS de DSP rencontrent les représentants des OS d'officiers. Il semble que l'objectif de la DAP soit de diviser les corps entre eux pour éteindre ce qu'ils croient être un feu de paille déclenché par une corporation de DSP campée sur des soi-disant privilèges. Le DAP et la sous-direction RH espèrent acheter la paix sociale avec les DSP en leur garantissant des logements en établissement, mettant de côté attachés et officiers. Ces derniers sont pourtant souvent des membres à part entière des équipes de direction au sein des établissements et qu'ils assurent, avec les DSP, la continuité du service public en participant au tour des permanences et astreintes.

Les revendications de l'assemblée générale des DSP demeurent les suivantes :

- instauration d'un véritable dialogue social avec les deux organisations représentatives des DSP
- repositionnement de la question du logement dans un contexte plus global de reconnaissance du métier de DSP et de leur statut
- exigence d'un calendrier de présentation et de travail sur le projet d'arrêté relatif aux logements de fonction
- des solutions d'urgence adaptées pour les collègues actuellement non logés